L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 3 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

V

AQUA VITÆ.

(Suite)

Il faut l'avouer, du reste, les alchimistes eux-mêmes n'avaient pas la conscience bien nette à cet égard; ils n'auraient pas juré que messire Satanas qui se fourrait partout, comme on voit, en ce temps là, ne se mêlait pas quelque peu de leurs opérations. Et, de même que, pour accomplir le grand œuvre, ils jugeaient nécessaire d'attendre la conjonction de certains astres, de même ils marmottaient, au moment de la coction, quelque mystérieuse formule, quelque magique abracadabra.

Précaution vaine. De ces fusions de métaux, de ces alliages, de ces tripotages, de ces tâtonnements, rien ne sortait de ce qu'ils avaient cherché, par contre, au fond de l'alambic se rencontrait parfois ce dont ils ne se souciaient guère: l'ammoniaque, l'éther, le bleu de Prusse, l'huile de térébenthine, le kermès, la porcelaine, les acides sulfurique, nitrique, muriatique, que sais-je encore! Mille magnifiques secrets que d'un pied dédaigneux ils rejetaient, ces affamés de l'impossible, car leur but était ailleurs, car ils visaient plus loin et plus haut.

Et qui donc oserait les taxer de folie? Il n'est pas un chimiste aujourd'hui qui voulût repousser comme absurde la transmutation des métaux. Des savants de premier ordre,—sir Humphry Davy en tête,—ont pensé que les recherches hermétiques pouvaient avoir des résultats satisfaisants.... A l'heure où nous écrivons, peut-être un alchimiste fossile découvre la pierre philosophale en quelque coin de notre sceptique Paris, le Paris de Renan et de Voltaire, peut-être cette gloire suprême est-elle réservée à notre époque, de transmuter à son gré la matière et d'abolir la mort!

Encore une fois, nous demandons grâce pour cette digression, mais le présent récit serait inadmissible d'un bout à l'autre, si l'on ne se reportait par la pensée aux mœurs, aux erreurs et aux superstitions du temps où il se passe.

Cela dit nous reprenons notre histoire.

—Eh bien! ricana la vieille, te voilà prévenu, mon pauvre Etienne; tu réussira pas dans ta vengeance, et pas du tout dans tes amours....

Elle avala d'un trait son eau-de-vie. Deux taches rouges se plaquaient maintenant à ses pommettes. Sa tête échevelée se balançait de çà et de là, comme celles de ces ours féroces que montrent les dompteurs.

—Aah! reprit-elle, console-toi, gamin!...... Tu mourras riche, c'est l'essentiel! Je connais des millionnaires qui voudraient pouvoir en dire autant!

Torterue aussi en connaissait un. Quoique livide encore de la peur qu'il venait d'avoir, il regardait d'un air moitié tremblant et moitié ravi la porte qu'avait franchie Brindoie pour aller compter ses économies.

—Buvons! dit il énergiquement!

—Oui, buvons, répéta Fréa, buvons et vaten!

Cela ne faisait pas le compte d'Etienne.

—Le philtre d'abord, réclama-t-il. Le philtre et le poison que je vous ai demandée.

—Jamais, interrompit la sorcière. Tu aligne rais là, devant moi, dix mille ducats que je ne te conferais ni l'un ni l'autre.

—Pourquoi?

—Parce qu'Alector a parlé, parce que ni philtre, ni poison ne prévaudraient sur les gens que le sort protège, parce que je ne suis pas assez folle pour te donner des armes inutiles, qui se retourneraient contre toi, contre moi peut-être.

—Au diable, alors!...... et buvons! réitéra-t-il.

—A la bonne heure! grêle et fortie! cria la vieille. Foin de la tristesse! Tu seras riche, je te dis, et même...... Ecoute, veux-tu le devenir tout de suite?

—Que faut il faire?

—Epouse-moi.

Torterue ne put s'empêcher de bondir.

—Epouse-moi! poursuivit-elle, en lui passant sous le menton sa main décharnée. Ah! ah! tu regardes mes ongles?...... ils sont noirs, hein! ne fais pas attention, ce n'est que de la terre, de la bonne terre de cimetière. Ainsi, c'est convenu, pas vrai? tu m'épouse, mon fils Mathieu est un mauvais fils, je l'abandonne...... et je t'apporte en dot...... chut! une belle dot, sois tranquille. Eh bien? tu ne souffles mot?

—Je...... je réfléchirai, balbutia Torterue.

—Oui, oui, réfléchis, mon petit homme. Réfléchis vite, et puis va-t-en...... J'attends quelqu'un.

—Qui donc?

—Ah! curieux! vilain curieux! Serait-tu jaloux, par hasard.

Du bout des doigts, elle lui envoya un baiser.

—Au fait, murmura-t-elle avec la gravité des gens ivres, je raisonne. c'est positif. Dans un quart d'heure d'ici, je n'aurai plus que vingt ans.

—En ce cas, je veux rester, dame Fréa, je veux rester pour vous faire ma cour.

File partit d'un éclat de rire creux, convulsif.

—C'est cela, c'est cela!...... fais-moi la cour, petit! Satan et ses cornes!...... Il y aura au moins cinquante ans que pareille aubaine ne m'est arrivée, oui, ma foi, un demi-siècle, ou que Belzébuth m'écrase!

Elle se leva et dessina dans l'ombre un pas de danse [illegible]...... sa silhouette [illegible] contre le mur comme un coup de sabre, ses lèvres desséchées.

—J'étais alors, grommela-t-elle, emportée par ses souvenirs, j'étais la plus jolie bohémienne de l'Andalousie.... On m'appelait Fréa la Gitana.... Et quand ils m'entendaient le bourdonner mon tambour de basque......les plus fringants seigneurs....

Elle se tut. Sa danse redoubla d'entrain. Faisant claquer ses doigts en manière de castagnettes, elle entonna d'une voix rauque, ou plutôt elle croassa la délicieuse ballade de Ronsard:

> Mignonne, allons voir si la rose
> Qui, ce matin, avait déclose
> Sa robe de pourpre au soleil,
> A point perdu, cette vesprée,
> Les plis de sa robe pourprée......
> Et......

—Au diable! s'interrompit-elle soudain. Qu'est-ce que je fais donc là? Je vais réveiller mes pensionnaires!

Et, riant à se tordre, elle retomba sur son escabeau.

—Quoi! s'écria Torterue, nous ne sommes pas seuls ici!

—Hé! si fait, grosse bête.... Tu ne vois pas que je plaisante? Allons, embrassez-moi, libertin!

Haletante, elle pencha vers lui sa face de squelette. Etienne, terrifié, se rejeta brusquement en arrière.

—Bon, fit la sorcière, il paraît que je n'ai pas encore assez rajeuni.... Attends, attends! l'eau de Jouvence n'est pas loin!

Elle saisit le cruchon de grès et en appliqua le goulot à sa bouche. On entendit le glou-glou du liquide aspiré à longs traits. Et, tout d'un coup, la bouteille échappa aux mains de Fréa qui, foudroyée par cette énorme dose d'alcool, s'abattit, ivre morte. la figure contre la table et ses bras étendus.

C'était là ce qu'attendait Etienne.

Il se dressa tout debout; mais alors seulement il s'aperçut que lui-même était ivre et que son cerveau, dominé par une volonté ferme, avait conservé quelque liberté d'action, en revanche ses membres allaient lui refuser tout service.

Effectivement, il n'eut pas fait trois pas que ses jambes se dérobèrent. Torterue vit tourbilloner les murailles, des sifflements emplirent ses oreilles, il chancela et roula sur le sol.

Deux heures durant, il resta ainsi, masse immobile, inerte, envahie par un sommeil de plomb. Toutefois, son idée fixe le poursuivit jusque dans ses rêves.

Elle le réveilla enfin. Etienne se remit péniblement sur ses pieds et, la poitrine en feu, la tête lourde, les yeux gonflés de sang, il se tourna du côté de la vieille.

Fréa n'avait pas changé d'attitude.

Torterue se déchaussa pour faire moins de bruit, s'empara de la chandelle plus qu'aux trois quarts consumée et entra dans la chambre voisine.

VI.

LES PENSIONNAIRES DE FRÉA.

Le cordonnier ne stationna pas longtemps dans cette première chambre, uniquement et intérieurement garnie d'une chaise et d'un lit de camp. Il y avait là un coffre, un tiroir ou pût se trouver un écu. D'ailleurs Etienne se remettait fort bien ces paroles de Brindoie.

—Tout à l'heure, en haut, en visitant mes économies...

C'était donc à l'étage supérieur que la fortune attendait Torterue. Un escalier, raide comme une échelle, le conduisit à la troisième et dernière pièce de la maison, mais arrivé à ce but de tous ses rêves, peu s'en fallut qu'il ne poussât un cri.

[illegible] ne possédait que deux [illegible]; celle ci, en revanche, [illegible] Le plafond, le plancher [illegible] des bardes, et rien de plus.

[illegible] Torterue entre deux [illegible]

[illegible] rage, il broya sous ses pieds [illegible]

[illegible] à regretter amère[ment] [illegible] d'une part, la réflexion [illegible] découragement trop vite [illegible] l'avertit que [illegible] fureur avait revenir la sorcière.

En effet, Fréa, mal remise encore de son [illegible] ivresse, errait à tâtons à travers son [illegible], se cognant à tous les obstacles et trébuchant à chaque pas.

—Etienne, es-tu là, mon petit homme? Bah! [illegible] Es-tu là, mon joli Torterue! Réponds-moi, [illegible] chéri!

C'était [illegible] lourd à ces invocations caressantes. [illegible] le front. Le [illegible] que lui inspira Fréa était d'une nature [illegible] préféré cent fois tenir tête à deux hommes déterminés plutôt qu'à cette exécrable vieille.

Au bout de quelques minutes, une lueur brilla entre les ais mal joints du parquet, sorte de plancher à claire-voie d'où Torterue pouvait à loisir épier les faits et gestes de la devine resse.

Après être enfin parvenu à se procurer de la lumière, elle furetait de côté et d'autre au chancelant.

—Parti! envolé! évaporé, mon amoureux!... chantonna-t-elle. Enfin, parti, mon joli petit mari! J'ai soif, tonnerre de diable!

Elle ramassa le cruchon vide et s'efforça en vain de lui extirper une dernière goutte de liqueur. Puis elle ouvrit la porte qui donnait sur la campagne, et elle examina le ciel.

L'orage s'était dissipé; les étoiles scintillaient d'un vif éclat.

—Minuit bientôt, marmotta la sorcière. L'autre va venir. Il faut que je prépare mes pensionnaires.

Ce mot de pensionnaires frappait pour la deuxième fois les oreilles de Torterue. Où diantre avait on logé ces commensaux invisibles! Il s'étendit à plat ventre afin de mieux suivre les mouvements de son hôtesse.

Mais presque aussitôt, il se releva effaré. Fréa se dirigeait vers la chambre du fond—les marches de l'escalier craquèrent.

Fréa montait.

Etienne, plus mort que vif, se précipita derrière un amas suspendu de guenilles et de rebuts. Il était temps, la vieille apparut [illegible], et de sa main gauche abritant la flamme d'une chandelle neuve.

Elle ne regarda même pas autour d'elle, tant elle se doutait peu d'avoir un témoin. [illegible], elle posa sur le plancher la [illegible] penchée sur les tas [illegible] pendu au mur placé vis-à-vis de Torterue, et elle les jeta pêle-mêle sur le parquet.

—Misère de mort! pensa Etienne, quelle chance de n'être caché de ce côté-ci plutôt

qu'en face! Ah! ça! mais, est-ce qu'elle va changer de toilette devant moi?

Etienne se trompait.

Le mur, débarrassé des vêtements qui le masquaient, étalait maintenant aux regards de Torterue sa surface humide et verdâtre. Au milieu d'une douzaine de clous parallèlement plantés dans sa maçonnerie en guise de patères, Fréa en choisit un que rien ne distinguait des autres, et le pressa du doigt.

Le mur s'abaissa lentement, descendit jusqu'au niveau du plancher et dévoila un vaste cabinet, à moitié circulaire, dont Etienne absourdi n'aurait jamais soupçonné l'existence.

La vieille alors reprit son flambeau et pénétra dans ce réduit.

Bien qu'il écarquillât des yeux énormes, Torterue ne démêla d'abord pas grand'chose dans cet intérieur mal éclairé. Mais lorsque sa vue se fut à demi habituée à ces demi ténèbres, un tremblement nerveux parcourut tous ses membres, et il se sentit près de défaillir.

C'était une salle presque ronde, sans fenêtres, et percée au plafond par quelque tares meurtrières, pratiquées de façon à livrer passage à l'air, et non pas au jour. Tout autour de cette pièce s'alignaient des tables de bois noir, légèrement inclinées. Ces tables étaient rases pour la plupart; deux d'entre elles faisaient exception: elles supportaient chacune un cadavre entière ment nu.

Au centre de la salle, se dressait un monument carré, d'architecture sépulcrale, au sommet duquel gisait une forme humaine que Torterue jugea d'abord être une statue couchée.

Cependant la vieille, après avoir encore une fois déposé sa lumière sur le parquet, s'avança vers les tables funèbres et chargea sur ses épaules l'un des deux cadavres, celui d'un homme de quarante ans, à la barbe épaisse, à la poitrine d'Hercule, aux muscles vigoureusement accentués. Et, ployant sous le faix, elle descendit l'escalier pas à pas, dans une obscurité complète.

—Quelle charpente!.... murmura-t-elle avec admiration, mais quelle charpente tu avais, toi, dis donc! Ah! pour bel homme, tu étais bel homme fois de connaisseuse!

Etienne, demeuré seul, semblait paralysé par une horreur invincible. Il contemplait avec égarement ce mystérieux tombeau, ces tables odieuses dont l'une était encore occupée, ces grandes ombres que la flamme vacillante de la chandelle faisait danser aux parois des murs,—et s'il pensait à quelque chose en ce moment, ce n'était certes point aux économies de Brindoie.

Au bout d'un quart d'heure, Fréa reparut, un peu essoufflée, mais toujours guillerette, et, sans perdre un instant, elle prit entre ses bras le deuxième cadavre.

C'était le corps d'une jeune fille de seize à dix sept ans, mince et frêle, aux cheveux blonds, au doux visage plus blanc qu'un lis.

—Tu n'es pas lourde, toi, mignonne! dit la vieille.

Et elle redescendit.

Torterue savait à quoi s'en tenir désormais sur les pensionnaires de Fréa; mais pourquoi n'en avait-elle mentionné que deux, lorsque, par le fait, il y en avait trois bien comptés!

En effet, grâce à un jet plus vif de la lumière, il venait de se convaincre que cette silhouette décharnée qu'il entrevoyait sur le tombeau, était, non pas une statue, mais une véritable dépouille humaine.

Au reste, il fut bientôt à même de le constater d'une manière positive. Revenue de son deuxième voyage, la sorcière ramassa le flambeau et s'approcha du monument, dont le sommet se trouva ainsi, et pour la première fois, franchement éclairé.

Alors Etienne vit une chose sans nom, un objet qui dépassait en horreur tout ce que nous avons raconté jusqu'ici.

La figure couchée sur le tombeau paraissait être le corps d'un vieillard mort depuis plusieurs semaines, car il présentait, des pieds à la tête, les signes complets de la plus effroyable décomposition.

Et pourtant, penchée sur cette ruine fangeuse, Fréa la considérait avec un sourire empreint de complaisance, de joie et d'ironie.

Tout à coup elle faufila sa main sous la tête du mort; Etienne entendit un bruit métallique, et du flanc de ce prétendu tombeau jaillit horizontalement, poussée par quelque ressort invisible, une sorte de caisse large et profonde qui se trouvait emboîtée dans le cénotaphe comme un tiroir dans une commode.

—Oh! oh! pensa Torterue en retombant dans ses convoitises profanes, ce sépulcre ne serait-il qu'un coffre de sûreté?

Cette question fut immédiatement résolue.

Fréa, les bras plongés dans la caisse, y remuait frénétiquement à pleines mains, avec des cris d'enfant qui joue, perles, sable, bracelets, colliers, saphirs, topazes, émeraudes, lingots d'or et d'argent, monnaies de tous les pays et de tous les modules.

C'était l'épargne du laborieux Blindoie.

Si Torterue ne tomba point comme un aérolithe sur cette masse de richesses, il ne faut pas s'en vouloir; le saisissement lui avait coupé bras et jambes, et quand il eut repris l'usage de ses sens, il n'était plus temps.

Fréa venait de repousser la gigantesque caisse dans son alvéole, car on frappait à la porte d'en bas.

Mais si pressée que fût la sorcière d'aller ouvrir au visiteur qu'elle attendait, cependant elle ne s'éloigna point avant d'avoir fait remonter la muraille mobile à sa place première.

Cette sage précaution fit sourire Torterue.

Au dehors, le frappeur s'impatientait.

—Ouvrez! disait une voix doctorale et gourmée, une de ces voix que nous appellerions aujourd'hui prudhommesques. C'est moi, dame Fréa! Moi, dis-je, Johannes Fabricius, et je trouve surprenant — pour ne pas employer une expression plus forte — je trouve surprenant, dis-je, que vous laissiez se morfondre aussi longtemps à votre porte un homme de ma science et de mon mérite!

Ce discours commencé en plein air, s'acheva à l'intérieur du logis. Fréa, se confondant en excuses et en révérences, conduisit le docteur auprès de son lit, dont elle souleva les rideaux, et lui montra les deux sujets couchés côte à côte.

On a deviné qu'à ses nombreux talents, Fréa joignait celui de déterrer les cadavres et de les vendre fort cher aux chirurgiens curieux d'anatomie.

Maître Johannes Fabricius était de ceux-là. Disons en passant qu'il se nommait tout bonnement Jean Fabert; mais, à cette époque, ou savant qui n'eût latinisé son nom [illegible] [illegible] gagnait des sommes folles. Jean Fabert n'aurait pas trouvé un œil de perdrix à extirper.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, Samedi matin, 3 octobre 1868.

Enfin! l'Equinoxe est arrivé et nous craignons que ce déluge de pluie qui inonde nos rues continue quelque temps encore. On espère cependant que le vent du Nord qui règne depuis 24 heures mettra un terme à ces averses.

Les affaires ont été tout à fait suspendues par le mauvais temps, tous les bateaux qui étaient annoncés comme devant partir ont été obligés de remettre leur départ à aujourd'hui. On doute que le temps le permette.

Sont arrivés: Le Gen. Quitman, de Vicksburg, Cuba No 2, Celeste, Lizzie Tate et l'Era No 9, de la Rivière Rouge, Tahlequah et Mittie Stephens, de la Rivière Ouachita et La-fourche du Bayou Sara.

Nous n'avons eu qu'un seul départ hier, c'est le A G Brown, pour le bas de la côte.

A St. Louis, avant hier, le fleuve baissait lentement. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait aussi. La rivière des Arkansas et White River sont dans le statu quo. On s'attend à une forte crue d'eau. La Rivière Rouge montait lentement à Shreveport, il y a quelques jours.

L'ALASKA, POUR CINCINNATI.

Le paquebot Alaska, maintenant chargeant pour Louisville et Cincinnati et les points intermédiaires, partira ce soir à cinq heures précises. L'Alaska est un des plus solides bateaux de cette ligne et est classé No 1 dans tous les bureaux d'assurances. Les emménagements de ce bateau ne peuvent être surpassés. Il est commandé par le capitaine F. J. Oakes, et assisté de son aimable commis, M. W. G. Voris.

Les expéditeurs feront bien de se rappeler que l'Alaska prend du fret au même taux que tous les autres paquebots, et qu'il débarquera ses passagers et le fret qui lui sera confié sur tous les points de la côte.

Le PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses emménagements ils sont tout à fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie.

Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

J. RAULT,

Serrurier-Armurier, rue Ste Marie, No 207, en face le marché Magazine, 4me District,

Vient de recevoir des meilleures fabriques de France, un grand assortiment de serrures de sûreté de tous genres, pour magasins et pour meubles, ainsi que clefs, sonnettes et timbres de tous genres. Il se charge également de la pose des serrures et sonnettes ainsi que de toutes réparations en ce genre. On trouvera chez lui un assortiment varié des pistolets français et américains et des munitions de tous genres. Il a également un assortiment de lances et Scies pour les bouchers, apportées par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 26sept—3m.

MUSIQUE. MUSIQUE.

Transfert de magasin.

A. ELIE, marchand de musique, de pianos et autres instruments, a l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il transfèrera, à partir du 1er octobre 1868, son magasin du No 86 rue Royale, au No 16 de la même rue, bâtisse de l'ancienne poste. 22 sept—1m

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

Les membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance. Sa réputation dans toute la contrée est [illegible] plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. [illegible]

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

E. P. DUCONGE, Agent, rue de Chartres, No 39, Nlle-Orléans. 11sept—1an

80......RUE DU CANAL......80

AGENCE DE

Fusils Anglais et Français.

—EN MAIN—

Un Assortiment Complet.

ARTHUR OLIVIER, 80, rue du Canal. (Au Premier) 17 sept—2m

Café Napoléon

OUVERTURE, AUJOURD'HUI, du magnifique salon de Lager Beer au No 32 de la rue Royale, CAFÉ NAPOLÉON. [illegible] Les amateurs de la bière, des Liqueurs de choix. [illegible]

3 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Le public est informé que l'administration a conclu des arrangements, pour quelques représentations seulement (la première a lieu SAMEDI, à midi), avec le Professeur HARTZ-MAYER (le merveilleux escamoteur et musicien de l'Europe).

Les célèbres ILLUSIONS NÉCROMANTIQUES.—La nouvelle merveille musicale appelée STALOCARFE inventée par le Professeur.—Les étonnants SERINS, au nombre de seize.

Voir les petites affiches. 30 sept—

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES. 161 et 166 rue Bourbon.

La réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre. Aux professeurs de musique, et si favorablement connus attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfége, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour les prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre, boîte de la Renaissance, let' tre H. 30sept

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS,

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

La session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation anglaise et française complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 2 août—3m

ECOLE DE MUSIQUE

Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

La classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mmes Boyer et Magloni, sera continuée par Mme Magloni, rue de la Commune, No 250, entre Remparts et Bassin. La réouverture du cours est fixée au 15 septembre. Jours de leçons: les lundis, mercredis et vendredis dans l'après-midi. Prix $3 par mois par enfant. 13 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 31aout—1an

Collége Classique et Commercial.

133, RUE DU QUARTIER, entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL — CHS. BLETON.

Ce collége, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6sept—1m.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—

Institution St-Joseph.

Le soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement comprendra l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $5 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $6. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.

19 août—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 9.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34, Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

Le Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, le calcul, les lois de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégés seront d'abord publiées. Les lois et les usages de commerce sont les principales directions de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûtent rien en sont et en septembre. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 août—3m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit des avantages d'un local spacieux et des ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleures institutions d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution. 12aout—6m

Université de la Louisiane.

DÉPARTEMENT MÉDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., Prof. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

La trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 19 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront à cette date.

Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen. 11 sout—2m—MJD

COLLEGE PASSE CHRISTIAN.

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

La Passe Christian étant reconnue depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et de ses environs, il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs colléges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, la blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois) $165.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $60.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Chartres, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.) 7 août—3m

Collége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St Jacques, Lne.

La session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$[illegible], (ou son équivalent) pour un session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourcine et Cie, rue Natchez, Nlle-Orléans. 18 août 2m. D M J

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..................Principale.

La vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 132. 15 août—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON, Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles. (9mai—1an.412)

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par

G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins. Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 139 de la rue du Canal,

Et au dépôt de FELIX SARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal, Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins.

Nlle-Orléans, 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL.

Ayant analysé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliqué moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé

Signé: FELIX SARON, Importateur de cheveux, "Southern Emporium." G. H. CALDWELL, Propriétaire de la patente, Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres. 22juil—3 fps

Meubles de seconde main.

Le soussigné donne les prix les plus élevés de toute espèce de meubles de seconde main.

P. DÉJAN, (au magasin de meubles), A coin des rues Dauphine et Quartier. 17 sept—1m

Banque du Sud.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque continuera ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera les affaires de banque en général.

Jours d'escompte: les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

28sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

P. J. PAVY.... ALFRED PAVY.... JOS. A. HINCKS

P. J. PAVY & CO.,

Facteurs de coton et négociants commissionnaires, Rue Carondelet, No. 61, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er sept—1ms

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES —ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger, Rue Tchoupitoulas, No. 48. 1er sept—1an

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE, No. 36, de la rue Nouvelle-Levée, No. 38, de la rue Tchoupitoulas. 6 sept—3ms Nlle-Orléans.

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 1sept—3m

ANNONCES POLITIQUES.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE, Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT —POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.

Rue Race, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.

Promenade Triton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant)

No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)

No 168 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DEE, J. F. KEATING.

Quatrième Ward.

Encoignure des rues Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.

No 139 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.

Salle de l'Economie, rue des Ursulines, entre Marais et Villeré. Inspecteurs — ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.

Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.

No 401, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny. Inspecteurs — JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.

No 136 rue Front Levée, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.

Encoignure des rues St Thomas et Joséphine. Inspecteurs—WM. BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.

No 835 rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs — ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite.

Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SWEET, WM PEASE.

Les susdites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, sinon il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 6 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir (les dimanches exceptés), jusqu'au soir du 24 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julia.
Troisième Ward—De la rue Julia à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à la rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux bas-ses limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano; (hautes limites de la ville.)

Par ordre du Bureau d'Enregistrement. WM. BAKER, Président.

24 sept—1m

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la section cinq de la loi qui crée un Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat—loi qui a été approuvée le 7 septembre 1868—tous ceux que les enregistreurs refuseront d'inscrire sur les registres ont le droit d'en appeler au bureau d'enregistrement.

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les appels doivent être faits par écrit, qu'il siégera les mardis et les vendredis pour prendre connaissance des appels et pour entendre les parties intéressées, celles ci en seront averties.

Par ordre du Bureau. WILLIAM BAKER, Président. 26 sept—

Comité Central Démocratique d'Etat

La réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité, rue du Canal, No 20. THOMAS STEEL, secrétaire. 4sept—

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.

S. St-MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier. C. W. COLBERTSON, secrétaire. L. DUPEIRE, ass. sec.

Comité Exécutif

M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN, W. F. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS. ALLISON, président ex-officio.

O. DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M. W. CLOPEY, J. B. ZACHARIE, A. STINSON, W. LOCKWOOD, N. A. LLAMBIAS, JOS. LULLIA, JOHN HAAS. W. P. BURHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S. St MARTIN, Présid., J. H. BERNOS, avocat du comité, W. L. MURPHY, A. SAMBOLA, J. DELANEY, J. H. HUCKINS. 3aout—1an

Candi "Barber Pole".

Les soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS, 16 août—3m. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc, etc, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS. 16 août—3m. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'ÉPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS. 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS. 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables. NORMAN & REISS. 16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront promptement exécutés. 12 nov 1an

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres, No. 243, rue des Magasins, coin Delord, et No. 293, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourgogne. 22 nov

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra,

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ. Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors.

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Board des Directeurs, tenue ce jour les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. R. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres. 9aout—

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.........................$500,000 avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année. 11 juillet—1an

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57..........Carondelet..........57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif........................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif........................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer dorées. 15 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867................$231,[illegible]
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payés dans la même période................217,740 78
Actif le 31 décembre 1867................279,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ouverts de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président, WM. M. PERKINS, Vice-Président, A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen, A. Moulton, S. P. Ethell, Wm M. Perkins, J. H. Ledwidge, Wm Chambers, John F. Moore, J. E. Isenbeau, E. K. Converse, A. H. May, Robert Hare, John C. Rogers.

13 fév—1an

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Cor. cependant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière $ pour l'arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $[illegible] en or.
Passage dans une cabine 2e pont avant.... 185
Passage d'entrepont.... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus plus entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre, pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $20 [illegible]. Le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, Agent, 10 janv—1an 112. 27, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite part ront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 5 sept.
NAPOLEON III,	capt. Lemarié,	Samedi 19 sept.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE. Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York. V. PERRILLIAT, 127, rue Commune. 3nov—1an

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAYABLE EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York.... $100
A Londres, do 105
A Hambourg do 110
Au Havre et à Brême, do 110
A Paris, do 115

ENTREPONT, PAYEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York.... $ 30
A Londres.... 35
A Hambourg.... 35
Au Havre et à Paris.... 37
A Brême ou Hambourg.... 40

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il est fait un escompte sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et les différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 3 sept— No 190, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle Orléans pour la Havane.
Première cabine, $150 00	Première cabine, $165 00	
Deuxième cabine, 112 50	Entrepont, 45 00	
Entrepont, 40 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: 1ère cabine, $50 en papier | Entrepont, $20 en papier

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15% pour le tonneau.

MAURY & CO., Agents de passage, 191 rue de la Commune. WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 63 rue Carondelet. D. ERDMANN Havane. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, 25 août— 61 rue Broadway, New-York. En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord, BREMEN, Capitaine F. Dreyer, NEW YORK, Capitaine H. A. Neynaber, feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, en touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

—Jours de Départ.—

DE BREME	DE LA NLLE ORLEANS.
BREMEN 14 octobre	vers le 20 novembre.
NEW-YORK 11 novembre	vers le 20 décembre.

Pour les détails s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, 25 aout— Rue Bienville, No 12.

Pour New York.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans, tous les samedis.

Le Steamer UNITED STATES, Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 3 octobre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements. Chambres............ $60 00

On signe des bills de connaissements pour Liverpool.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le steamer TAZOO suivra et partira SAMEDI, 10 octobre.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer CORTES, Commandant Horatio Nelson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 26 septembre, à 5 heures P. M.

Passage.............$60.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic U. Mail ss. Co's Line. HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne Murray. LEO, CLEOPATRA. Ligne Empire. SAN SALVADOR, SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Columbus, de Macon à Savannah, et de là à New York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah.

Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle-Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer de samedi partiront le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue de la Commune. GEO. A. McCLESKEY, Agent général. 30juin—

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McL. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, Agent, 30juillet—3m No 175 de la rue de la Commune

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cousens.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, Agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7aout

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1an

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

Le Docteur A. DU SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, au Marigny et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 11 janv—1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Bouches à fourneaux, des Grils, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

Pour Cincinnati et Louisville.

Jour de départ, aujourd'hui SAMEDI, à 5 h. P. M. positivement.

Pour CINCINNATI, LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires — Le beau bateau neuf ALASKA, Capitaine, F. J. Oakes — Commis, W. G. Voris. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. BRITTON & Co., 1er oct —3f No 20 de la Commune.

Pour les Attakapas.

Départ, SAMEDI, 3 octobre, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas. Le bateau à vapeur PEERLESS, capt. J. P. Forney, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour les Attakapas directement. Il prendra du fret et des passagers pour Patterson ville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretta, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St. Martinville, Pont Breaud et tous les points intermédiaires du Bayou Tèche et de la Rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Le GREVEMBERG, No 69 rue Vieille Levée, JAS LEAKE, agent, No 19, rue de la 30 sept—4f Nlle Levée.

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S Henson (J. Brown, commis) partira de la Nelle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 12 sept

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. E. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 9 sept—1m 19, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. O. MELANÇON, 29 août. No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche. Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine Dieuvant, commis T. Nicaud, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 28s pt—3m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord 8 juin—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. ED WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent, 9aout— No 17 de la rue Tchoupitoulas

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER, Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston. 18 sept—1an

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points. Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous ne pouvons pas [illegible] New-York, Boston, Philadelphie [illegible] et des points du Nord [illegible].

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

JAMES TONGE, Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part tous les jours à 5 h. 30 P. M. et relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est. Il y a des chars "accommodation," partant tous les jours, à 7 h. 45 du matin, [illegible] Le convoi de Jackson part de la Nlle-Orléans, le [illegible] h. 30 du matin des jeudi [illegible].

Les billets d'excursion seront vendus le dimanche du dimanche [illegible] Nord et les convois de passagers [illegible].

Les convois arrivent tous [illegible] 10 h. 50 P. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général. ED WARE, Agent général pour les passagers. JAMES TONGE, Agent général pour le fret. 21mai—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviennent la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, en cote des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux jours de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison. G. W. R. BAYLEY, Surintendant. 1erdéc—

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi le 26 courant, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

16 sept—1M L. W. BAQUIE, Secrétaire.

'Chaux du Cap de Richards,'

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME." Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 2oct—3m NEWTON RICHARDS

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication du sucre. SAMUEL JAMISON, 7juil—3m Rue Carondelet, No [illegible]

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS avons assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, des machines lui et ne saurait en trouver la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation. LEEDS & CO. 4o—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO. Marseille

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin,

Liqueurs assorties,

Vins rouge en caisses fins et ordinaires, do blanc do do, do 30 en barriques de do do do.

Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossel et Beyleigne, Huile de Flagniol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres sont reçus pour l'importation directe. E. BARRIERE, Seul Agent, 28 juil—3m No 22 rue Natchez.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 12 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. [illegible]

MALADIES DES YEUX.

Le Dr HUMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 3 heures au No 130, rue Royal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 1er nov—1an

LA

COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise. moins pour vendre ces actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et des privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.

No 79 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards de cette ville. 4 sept—3m

INJECTION RICORD, Paris.

UN REMEDE INFAILLIBLE Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour la GONORRHÉE, dans toutes ses phases. L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quant ou l'emploie et les personnes qui pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT — L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & ROGEL, 2 sept— Agents pour la vente en gros

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars— PP le M

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...41 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent; ils sont plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 26 mars—1an

AGENCE GENERALE

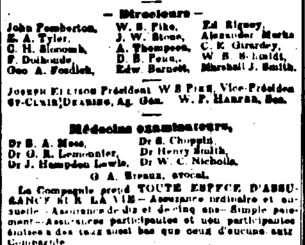

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils; De Alphonse Cahuzac, Champagne Ube Heidsick, Porto de E. Canee.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 28fév—1an 27, Vieille Lev.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL........................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Duibuste,	D. B. Penn,	W. S. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président, W. S PIKE, Vice-Président, GT-CLAIR DEBIE, Ag. Gen. W. F. HARRIS, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin, Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith, Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols. G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE — Assurance ordinaire et mutuelle.— Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits. 19avril—1an

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu MATHIEU COURTAUE, décédé BAPTISTE RIEHL, veuve du feu M. COURTADE, la veuve Justine Courtade administratrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,554 et 30,283.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 du 21 1868 à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et d'un writ de fieri facias adressé à Geo. W. Avery, ex-shérif, et par celui-ci à moi transféré respectivement dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Planche, Kerlerec, pieds de face à la rue de l'Esplanade sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Planche.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La moitié indivise de la dite propriété appartient à la dite succession et l'autre moitié indivise.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 1er sept—1, 19, 27. 3 oct.

FRANK TIETFMEREO vs la Veuve OVIDE GUERIN (Clementine V. Laborre).

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. No 195—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI trois d'octobre, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et de l'Esplanade dans le Troisième District de cette ville, mesurant cinquante pieds de face sur [illegible] pieds à la rue Roman, sur cent vingt-sept pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans rien excepter ni réserver.

Ledit terrain commençant à une distance de 75 pieds de l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

Cette propriété a été adjugée à la défenderesse au prix d'estimation dans la succession de son défunt époux Ovide Guerin, ainsi qu'il appert des procédures de ladite succession; un croquis de ladite propriété est annexé pour référence à un acte au rapport de A. D. Doriocourt notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans 1er sept—1, 10, 19, 27—3 oct.

GEORGE R. HEARD vs D. F. WESSELS

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 1er sept 1, 10, 19, 27 sept—3 oct

EUSEBE REGGIO vs CHARLOTTE DIGGS, épouse de Charles Robertson.

QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans. No 21,412. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9 sept—9 18 27—3 10 oct

JOHN BAGUET CLAY vs. FREDERICK HERMANN

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9 sept—9 18 27—3 10 oct

OLIVE T. DUKE vs ROSEMOND LEGRAS, son épouse.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 sept—16 25 3 10 17 oct

EUSEBE REGGIO vs CHARLES ROBERTSON

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9 septembre—18 27—3 10

HYPOLITE BELOT vs VICTOR GERODIAS.

QUATRIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. No 21,815. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9 sept—18 27—3 10 oct

P. A. LAMBERT, vs la succession de P. E. BONFORD

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 29,847.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 21 sept—1 8 16 24 oct

Aux planteurs de riz.

NOUS venons de recevoir un fort lot de toile à sacs de riz, grandeurs assorties. Nous l'offrons à très bas prix.

RAND, ZELLER & CO. Nouvelle rue Tchoupitoulas, au-dessus du marché 1Osept—1m Ste Marie.

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE, SANS RESERVE, DE Habillements fins et ordinaires, souliers de jeunes garçons et d'enfants, Parapluies, —Et— Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & Co. W. P. Vincent, encanteur—Il sera vendu SAMEDI 3 octobre 1868, à 10 heures, au No 21 de la rue de Chartres—

650 lots habillements de saison, frais et de choix, de [illegible]

Egalement—160 cartons de souliers d'enfants, chaussures de qualité supérieure, telles qu'on n'en a pas encore offert sur ce marché et qui viennent d'être reçues des manufactures du Nord.

Et 60 douzaines de parapluies en gingham d'Ecosse de la meilleure qualité. 3 oct

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Chapeaux, Souliers, &c., &c. PAR JOS. N. ROBERT, encanteur—Aujourd'hui, SAMEDI 3 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à sa salle d'encan, No 44, rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—

450 lots de marchandises comme suit: Coton blanc, [illegible] 3 oct

PAR F. ROGER & CO

VENTE SANS RESERVE.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR F. ROGER & Co.—H. Samory, encanteur—SAMEDI le 3 octobre, il sera vendu à 11 heures, à leurs salles d'encan No 45, rue de la Vieille-Levée—

350 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

L'attention des acheteurs est appelée à cette vente qui sera sans réserve et pour clore divers consignations.

Conditions à la vente. 3oct

100 lots Linge fait d'automne et d'hiver.

100 douzaines Chapeaux pour hommes et enfants.

PAR F. ROGER & CO—H. Samory, encanteur—SAMEDI 3 octobre il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 45 rue de la Vieille-Levée—

100 lots linge fait d'automne et d'hiver

100 de z[illegible] chapeaux en laine et feutre pour hommes et garçons

Conditions à la vente. 2 oct

PAR S. GUINAULT

Goëlette. Goëlette.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville.—MERCREDI, 7 octobre 1868 il sera vendu, à 5 heures de l'après midi, au Vieux Bassin, au pied de la rue Toulouse, sans aucune réserve—

La goëlette Lagrange, du port de 29 tonneaux; ensemble ses agrès, apparaux, voilures, &c.

Cette goëlette est entièrement remise à neuf, étant encore sur le chantier au Bayou St-Jean d'où elle sera conduite au Vieux Bassin où on pourra l'examiner dimanche prochain et les jours suivants.

Conditions—Comptant. 3oct

Maison en briques rue Casacalvo No 423

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur entre Marigny et Champs Elysées. Ensemble une maison en briques, No 422 ayant trois chambres, un corridor, cabinet haut avec une cuisine en briques de [illegible] et une citerne.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions: moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres. 29 sept

Jolie Propriété sur la rue Johnson.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre mesurant 34 pieds de face à la rue Johnson, entre Hôpital et Quartier, sur une profondeur irrégulière de [illegible] pieds. Ensemble une maison No 248 ayant quatre belles chambres galerie et deux cabinets, cuisine double, deux portes de cour, dépendances, puits, latrines, etc. Tout divisé en deux logements loués à $[illegible] par mois à d'excellents locataires. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—$1000 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,100 dû le 15 septembre prochain et la balance à un an de date en billet portant 8 p. 0/0 d'intérêts de date et hypothèque. 27 sept—6t

MONTGOMERY BROS. & CO

Meubles: Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 3 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires lavabos, [illegible] tables de toilette, des chaises [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en jonc et [illegible] marchandises.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 3 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de Bull Lawler, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés, de monture, beaux mulets de tir, des vaches laitières.

AUSSI: Buggies ouverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR CHARLES E. FORTIER

Meubles. Meubles

Succession de Mme veuve F. L. CHARBONNET

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 33 Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu, au domicile de la feue, au No [illegible] du Chemin du Bayou, [illegible] de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 17 septembre 1868, [illegible] et MEUBLES et ARGENTERIE.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 oct

Propriété de valeur rue Robertson entre les rues Esplanade et Kerlerec—Succession de Mlle FANNY RISSO.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse No 33—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 18 août 1868, la propriété suivante:

UN CERTAIN LOT de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et compris entre les rues Robertson, Kerlerec, Villeré et Esplanade. [illegible] mesurant 27 pieds face à la rue Robertson, par [illegible] pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de Revenus des Etats-Unis. 1 sept—15 26—3,10,17 oct

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur,

A Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane.

No 32,299—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

CORALIE PRIEUR, EPOUSE DE E. G. GOTTSCHALK, vs Amire Hopkins et als.

Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur. Bureau, rue Bienville No 38—SAMEDI 10 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Louis Duvigneaud juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Deux certains portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées à Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane, mesurant ensemble [illegible] premier lot [illegible] pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] Lafayette.

Cette propriété est située dans un des plus beaux sites de Mandeville [illegible] appartenant à Alexandre Prieur.

Termes et Conditions

La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur tiré par lui, à son ordre, et par lui endossé, divisé en coupons, avec hypothèque, intérêt à 8 pour cent [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N B Le plan peut être vu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. 1 sept—2 3 oct

Propriété améliorée et de valeur à Mandeville, Paroisse St Tammany, Louisiane, Nos 32,399 —Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, CORALIE PRIEUR, épouse de E. G. GOTTSCHALK vs. JOHN H. et ALEX ALFUENTE.—Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 38, rue Bienville—SAMEDI 10 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de [illegible] par l'Honorable Louis Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Mandeville, Paroisse St Tammany, [illegible]

Termes et conditions.

La moitié comptant et la balance à un an de crédit en billet de l'acquéreur tiré par lui, [illegible]

N. B. Le plan peut être vu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs quinze jours avant le jour de la vente. 1 sept—[illegible]

CONSULAT DE FRANCE

Avis Mensuel, Octobre 1868.

Sont invités à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou, en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat:

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNÉ. Successeur de BERNARD TOURNÉ.

Vente sans Réserve.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur — Bureau, No 95 rue de la Vieille-Levée.—SAMEDI 10 octobre 1868, à 11 heures A. M. il sera vendu, à l'encan, sans réserve, sur les lieux—

Le Bail emphytéotique de l'un des magasins et de chacun des appartements du nouveau bloc de maisons en briques à étage situé à la Levée, entre [illegible], pour une année, commençant le 15 octobre 1868.

TERMES ET CONDITIONS. Le loyer payable mensuellement.

Les baux seront passés pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des locataires et compris les timbres des Etats Unis.

NOTA — Les bâtisses seront ouvertes au public à partir du 3 courant. 2 oct—3f

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de choix rue Poydras. Terrain rue St-Ferdinand—Mme MARY McMILLEN, vs. EMILY G. McMILLEN—No 30,361—Pour opérer un partage—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs. — Bureau, No 17 du Passage de la Bourse — SAMEDI, le 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1868, au ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 15 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour compte de la susdite affaire, savoir — Deux portions de terre dans le 1er District de cette ville, désignées par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty, et désignés par les lettres A, B et C.

[illegible]

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, [illegible] portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de [illegible]

Actes de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant F. G. Gottschalk, notaire. 3 sept—[illegible], 12, 19 26 sept; 3 oct

Maison basse sur la rue Clio.

SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No 30,[illegible]—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17, Place de la Bourse—SAMEDI 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire intitulée ci-dessus par l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 29 juillet 1868 et signé le 3 août 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de la dite succession—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 300, borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard, désigné par le No 8 et mesurant 30 pieds 6 pouces et 3⅝ lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds 10 pouces 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison basse en bois couverte en ardoises, rez-de-la rue ayant galerie sur le devant, 4 chambres au banquet allerie, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire public. 3aout—29 12 19 26 sept 3 oct

Terres, Billets recevables et Fonds. Succession de RICHARD MURPHY—No 29,729—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse.—SAMEDI 24 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 de septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Richard Murphy—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de ventes et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Shannon, notaire public. 22 sept—24—1,17,01 oct

Terrain pour bâtir, sur l'Avenue Washington—Succession de NELS ANDERSON.

No 17 [illegible]—Deuxième Cour de Dist. de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 janvier 1868 il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Nels Anderson—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de la ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Magasins et Constance. Le dit terrain est désigné par le No 15 et a 24 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Washington sur 105 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et à 12 mois de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour 100 par an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1868.

Le acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieurs, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Hero Jr, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 sept—26—3,10,17 oct

Maison et deux terrains dans le Troisième District—Succession de JOHN McKAY.

No 29,804—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur. Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, du 14 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John McKay, savoir:

Deux lots de terre dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, St Jean Baptiste, St Ferdinand et Fort, désignés par les Nos 13 et 14, et mesurant chacun [illegible] pieds de face [illegible].

Les améliorations comprennent une maison basse couverte en ardoises, ayant 3 chambres, cabinet et cuisine, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur pardevant Wm. McC Jones, notaire public. 16 sept—26—3 10 17oct

Trois terrains sur l'Avenue Washington—Succession d'ABRAHAM LOBDELL—No. 847.—Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Bâton Rouge.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey Encanteur. Bureau No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cinquième Cour de District de la paroisse Ouest Bâton Rouge, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de la succession d'Abraham Lobdell, décédé—

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Camp et Magasins. Lesdits terrains sont désignés par les Nos. 12, 13 et 14, ils se touchent et ont chacun 24 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Washington, sur 105 pieds 7 pouces 2 lignes en profondeur.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera les taxes de 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieurs, Etats-Unis pardevant Andrew Hero, Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 sept—15 26—3,10,17 oct

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, et compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$619,604 65
Sur les risques de mer	295,734 17
Sur les risques de rivières	96,648 03
Total	$1,011,986 85
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$222,047 00
Primes remboursées	28,471 00
	$[illegible] 00
Montant net des primes le 31 mai 1868	$[illegible]
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$371,226 37
Sur les risques de mer	173,949 80
Sur les risques de rivières	45,[illegible] 00
	$591,[illegible]
Taxes	39,017 62
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins Intérêt	$[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par nantissements	[illegible]
En caisse	[illegible]
Actions de banques et de chemin de fer	[illegible]
Primes de vois de partage	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurance	[illegible]
Actions "Dry Dock Valette"	[illegible]
Actions de la Presse "Lever Steam"	[illegible]
Actions "Marine Dry Dock"	[illegible]
Actions "Merchants' Exchange"	[illegible]
Actions "Lightering & Wrecking Co"	[illegible]
Actions "La Equitable Life Ins Co	[illegible]
Bons de l'Et l	[illegible]
Total	$[illegible]
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,[illegible]
35 p/c du scrip de 1859 payable en juillet	70,[illegible]
Primes sur risques non terminées le 31 mai 1868	222,047 00
	$[illegible]
Actif net	$1,[illegible]

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868 PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente-cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Marpero,	Pierre P[illegible]
M Puig,	David McCoard,	S J Kell,
Chas. Rogery,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wilts,	J Morgan Hall,	[illegible]